



Secteur
VIE SPORTIVE

Coupe Inter-Comités JEUNES

Coupe « Paul Vayssière »

Règlement

Adoption :
Entrée en vigueur :
Validité : permanente
Commission : Jeunes et
Haut Niveau

Nombre de pages : 7
Nombre d'annexes : 3
Nombre de formulaires : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement à la Coupe Inter-Comités Jeunes.

La gestion de cette compétition est confiée par la Ligue Occitanie à la Commission Jeunes et Haut Niveau.

Article 2 – RÈGLES.

La Coupe Inter-Comités Jeunes se déroule selon les règles de la FFBaD, énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Article 3 - ORGANISATION DE L'ÉPREUVE.

3. a. Organisateur.

La Coupe Inter-Comités Jeunes est organisée par un Comité Départemental suivant le calendrier ci-dessous :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
TARN	TARN ET GARONNE	ARIEGE	AUDE	AVEYRON	GARD
2028	2029	2030	2031	2032	2033
HAUTE- GARONNE	GERS / HAUTES- PYRENEES	HERAULT	LOT	LOZERE	PYRENEES- ORIENTALES

Dans le cas où un Comité ne pourrait accueillir la rencontre à la date prévue, **la Ligue lancera un appel à candidature auprès des autres Comités**. Le Comité défaillant prendra, dans le calendrier, la place du Comité remplaçant.

Le club et le Comité d'accueil sont responsables de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase) et de la mise en rapport avec le juge-arbitre désigné par **la Commission Ligue des Officiels Techniques (C.L.O.T.)**. Ils sont en relation avec la Commission Compétition de la Ligue pour la tenue de la table de marque, se tiennent à la disposition des équipes qu'ils reçoivent pour l'organisation de leur hébergement et prévoient une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

Ils informent la Ligue, au moins 30 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessus.

La salle doit être apte à accueillir une compétition, quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage et à l'accueil du public (environ 140 personnes).

Le nombre minimum de terrains requis est de 7.

Article 4 - CRITÈRES DE PARTICIPATION.

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs d'un Comité Départemental licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions.

4. a. Composition et engagement des équipes et joueurs.

Chaque équipe regroupe les catégories suivantes : Benjamin et Minime.

La catégorie Cadet sera ajoutée sous réserve **que le temps alloué pour la compétition le permette et que chaque Comité présent inscrive des joueurs cadets**. Leur participation sera confirmée par la Commission Jeunes et Haut Niveau dès réception de toutes les équipes.

Les Minibad et poussins/poussines pourront s'inscrire dans la catégorie de leur choix.

Toutes les catégories doivent être complètes à l'inscription.

Une catégorie est composée d'au moins 2 garçons et 2 filles.

Les Comités **de moins de 300 licenciés Jeunes** (cf. annexe 3) peuvent fusionner entre eux pour former une seule équipe. L'équipe portera alors les couleurs des deux Comités.

Aucun joueur ne pourra être rajouté pour une phase de la compétition après l'envoi de la déclaration d'équipe à la Ligue Occitanie ; charge au responsable des inscriptions du Comité de prévoir suffisamment de noms sur la feuille d'inscription pour pallier un forfait de dernière minute.

● **Cas particuliers :**

Cette compétition s'adresse essentiellement aux joueurs de bon niveau départemental. Les très bons joueurs régionaux sont, **soit écartés, soit contraints au sur-classement à une catégorie d'âge supérieure**, selon les principes ci-dessous.

JOUEURS INTERDITS.

Les joueurs interdits sur la compétition sont :

- les joueurs en Pôle Espoirs,
- les joueurs figurant sur la liste ministérielle Espoirs,
- les joueurs classés R4 et au-delà en simple, au premier janvier
- Pour les Comités dont le nombre de licenciés Minibad à Cadets est supérieur à **300** les joueurs qui présentent au premier janvier un classement :

Catégorie	Benjamin	Minime	Cadet (sous réserve du maintien de cette catégorie)
Classement	>D8	>D7	>R6

JOUEURS TOLÉRÉS.

Les Comités dont le nombre de licenciés Minibad à Cadet est inférieur à **300 (cf. annexe 3)** pourront conserver leurs joueurs de bon niveau mais ils se verront dans l'obligation de les surclasser dans la catégorie d'âge supérieure, voire un double sur-classement si le classement est encore trop élevé.

Le nombre de licenciés Jeunes est calculé à partir des statistiques de la dernière saison échue.

Les joueurs tolérés sont les joueurs qui présentent au premier janvier un classement :

Catégorie	Benjamin	Minimes	Cadet (sous réserve du maintien de cette catégorie)
Classement	>D8	>D7	>R6

4. b. Surclassement.

Il est possible d'inscrire sur la feuille d'engagement un joueur dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne. Ce joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie et ne jouera que dans la catégorie où il a été inscrit, et ce, durant la durée de la compétition.

4. c. Formulaire types.

Les formulaires d'engagement et d'inscription d'équipe sont signés par le Président du Comité Départemental ([en cas de fusion des comités, chaque président doit signer les formulaires](#)). Les inscriptions, pour être valablement retenues, devront être parvenues à la Ligue Occitanie avant la date de clôture des inscriptions.

Elles sont réalisées sur le formulaire type qui figure en annexe de ce règlement et en téléchargement sur le site de la Ligue.

En cas d'inscription d'une équipe hors délai, cette équipe ne sera pas retenue.

4. d. Droits d'engagement, prise en charge des frais.

Le montant des droits d'engagement est défini par décision du Conseil d'Administration de la Ligue (cf. annexe 2). Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que l'imprimé type d'inscription.

Aucun engagement par joueur n'est exigible par l'organisateur.

Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs et accompagnateurs.

La ligue fournira à chaque comité participant 5 tubes de volants.

4. e. Accompagnateurs.

Conformément au Règlement Général des Compétitions les équipes doivent être accompagnées d'au moins un représentant majeur nommé par le Comité Départemental présent le jour de la compétition.

Une feuille d'inscription dont le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription sera refusée.

Article 5 - PRINCIPES SPORTIFS.

5. a. Format de la compétition

[La compétition se déroule en formule relais par catégorie d'âge.](#)

[La compétition se déroule sous la forme de poules avec éventuellement des sorties de poules ou un second tour de poules.](#)

[Suivant le nombre de Comités inscrits, la commission Jeunes et Haut Niveau arrêtera la formule en fonction de l'annexe \(Voir Annexe n°3\).](#)

5.b. Nombre de matchs par rencontre.

Chaque rencontre consiste en 5 matchs par catégorie d'âge :

1 Simple Homme
1 Simple Dame
1 Double Hommes
1 Double Dames
1 Double Mixte

Un joueur ne peut disputer **plus de 2 matchs par** rencontre.

5.c. Classement des rencontres

Une rencontre entre 2 comités consiste en une confrontation par catégorie d'âge (benjamin, minime et cadet).

Chaque catégorie d'âge doit atteindre 105 points pour remporter la confrontation. Le Comité marque 1 point pour le classement final à chaque confrontation remportée.

Classement en cas d'égalité en poule :

Cas de 2 Comités :

Les Comités seront départagés à la rencontre particulière.

- Si égalité à la rencontre particulière les comités seront départagés au point average ;
- Si égalité au point average, les comités seront départagés par le résultat du DD benjamine.

Cas de 3 Comités ou plus :

Les comités seront départagés au point average.

- Si égalité au point average, les comités seront départagés par le résultat du DD benjamine.
- S'il en résulte une égalité entre 2 comités, la règle d'égalité entre deux Comités s'applique.

Classement en cas d'égalité en élimination directe :

Les comités seront départagés au point average.

Si égalité au point average, les comités seront départagés par le résultat du DD benjamine.

Article 6 – ARBITRAGE, JUGE ARBITRAGE.

Le juge-arbitre est désigné par la **Commission Ligue des Officiels Techniques (C.L.O.T.)**, ses indemnités, frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de la Ligue Occitanie.

La **C.L.O.T.** est chargée de la désignation de juges-arbitres adjoints (si nécessaire) et d'arbitres. Les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration sont à la charge de la Ligue.

Article 7 - DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE.

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.

Le briefing du juge-arbitre avec les responsables d'équipes à lieu 45 mn avant le début des rencontres.

Le responsable de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 mn avant le début de chaque rencontre.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 mn avant le début des rencontres.

L'ordre des matchs est le suivant : DMX, SD, SH, DD, DH

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel de gestion de tournois Badnet et d'une imprimante.

HORAIRES :

Les horaires cadres des rencontres sont :

- Samedi : Accueil 11H00, début des rencontres 11H45, fin des rencontres 19h30.
- Dimanche : Début des rencontres 9H00, fin des rencontres 16H00.

Article 8 – VOLANTS.

Les rencontres se jouent avec des volants plumes [classés](#) pour les compétitions fédérales (voir la liste annuelle sur www.ffbad.org).

Article 9 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR.

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

Article 10 - BARÈME DES POINTS.

Tous les matchs doivent être joués.

Si un match ne peut être joué suite à une blessure, alors l'équipe adverse atteint le nombre de points prévus pour le match en question (cf. annexe 3).

Exemple : DD non joué, l'équipe adverse atteint 84 points dans le relais.

Article 11 – DISQUALIFICATIONS.

Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes.

Article 12 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS.

Le titulaire **GEO. (Gestion et Organisation de compétitions)** de la rencontre a la charge **de rentrer les résultats sur la plate-forme POONA et de les envoyer par courrier à la « Ligue Occitanie 7 rue André Citroën 31130 BALMA »** ou par mail à competitions@badocc.org .

Le dossier se composera des feuilles de rencontres et des feuilles de composition d'équipe.

Article 13 - TITRE ET TROPHÉES.

L'équipe qui, au terme du tournoi, termine en tête et remporte la finale reçoit le titre de « Vainqueur de la Coupe Inter-Comités « Paul Vayssière ». Un Trophée régional lui est remis qu'elle remettra en jeu la saison suivante.

Un trophée sera également remis aux Comités vainqueurs de chacune des catégories benjamin, minime et cadet.

En cas d'égalité entre plusieurs comités, ils seront départagés en reprenant les principes de l'art. 5.c. par catégorie d'âge.

Article 14 – RÉCLAMATIONS.

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans

les 5 jours *suivants* par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LR avec AR) adressée à la Ligue.

La Commission Régionale Jeunes et Haut Niveau statuera dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation.

Article 15 – LITIGES.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.

ANNEXES ET FORMULAIRES

ANNEXES

Annexe 1 : Notice Juge-Arbitre.

Annexe 2 : Montant inscription, Calendrier.

Annexe 3 : Format de la compétition

FORMULAIRES

Formulaire 1 : Inscription joueurs.

Formulaire 2 : Formulaire d'engagement.

Formulaire 3 : Déclaration de composition d'équipe.

Formulaire 4 : Feuille de rencontres.

	Secteur VIE SPORTIVE	Coupe Inter-Comités JEUNES Coupe « Paul Vayssière » Notice JUGE-ARBITRE	Adoption : Entrée en vigueur : Validité : permanente Commission : Jeunes et Haut Niveau ANNEXE 1 Nombre de pages : 1
---	-------------------------	---	--

• **Avant chaque rencontre :**

1. Distribuer les documents aux équipes à leur arrivée dans le gymnase : feuille de composition et feuilles de présence
2. Faire le briefing avec les managers d'équipes 45 mn avant le début de la compétition.
3. Récupérer à la fin du briefing les feuilles de présence.
4. Récupérer la feuille de composition d'équipe de chaque équipe (au moins 30 mn avant la rencontre).
5. Vérifier qu'elle ne comporte que des joueurs présents 30 mn avant chaque rencontre.
6. Vérifier qu'aucun des joueurs n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre.
7. Vérifier que les joueurs ne sont pas inscrits dans deux catégories différentes.
8. En cas de forfait de joueurs, appliquer les articles 10 et 11.
9. Faire rectifier par le manager de l'équipe, sous peine de disqualification toute anomalie constatée lors des contrôles ci-dessus.
10. Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses
11. Transmettre le résultat de ces opérations à la table de marque.

• **Pendant la rencontre :**

12. En cas de blessure, appliquer l'Article 9.

• **Après chaque rencontre**

13. Vérifier la feuille de rencontre, la faire signer par les deux managers et la contresigner.
14. Contrôler la feuille des scores qui seront enregistrés dans Poona, la faire signer par les deux managers et la contresigner.

• **Entre 2 rencontres :**

15. Vérifier auprès des managers d'équipes si d'éventuels joueurs sont à rajouter pour la rencontre suivante ; si c'est le cas, prévenir les managers des autres équipes.

• **À la fin de la « journée » de compétition**

16. Envoyer à la Ligue, au plus tard 4 jours après la journée, le rapport de juge arbitre (version par équipe) et ses annexes éventuelles : compléments d'information.

Nota : Le Juge-arbitre a tous pouvoirs concernant un éventuel forfait d'équipe, pour retard par exemple. Après avoir pris des renseignements éventuels auprès du manager de l'équipe par téléphone.

	Secteur VIE SPORTIVE	<p style="text-align: center;">Coupe Inter-Comités JEUNES Coupe « Paul Vayssière »</p> <p style="text-align: center;">Montant inscription, Calendrier</p>	Adoption : Entrée en vigueur : Validité : Permanente Commission : Jeunes et Haut Niveau ANNEXE 2 Nombre de pages : 1
---	-------------------------	--	--

INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à 50 € par comité.

CALENDRIER

- **15 mai :**
Envoi des dossiers d'inscriptions.
- **31 mai :**
Retour des comités avec préinscription de 2 ou 3 catégories d'âge.
Clôture des inscriptions définitives avec 2 ou 3 catégories d'âge.
Validation de la participation des comités et choix du format de la compétition (voir annexe 3)
- **J-5 :**
Envoi des convocations.
- **J :**
Début de la coupe Inter-Comités.

	Secteur VIE SPORTIVE	<p style="text-align: center;">Coupe Inter-Comités JEUNES Coupe « Paul Vayssière »</p> <p style="text-align: center; color: blue;">Format de la compétition</p>	Adoption : Entrée en vigueur : Validité : permanente Commission : Jeunes et Haut Niveau ANNEXE 3 Nombre de pages : 2
---	-------------------------	--	--

Format des confrontations

Une confrontation se déroule sous la forme d'un relais.

Le double mixte se joue jusqu'à ce que la première paire atteigne 21 points

Le simple dame enchaîne en reprenant le score du double mixte, jusqu'à ce que la première joueuse atteigne 42 points.

Le simple homme enchaîne en reprenant le score du simple dame, jusqu'à ce que le premier joueur atteigne 63 points.

Le double dames enchaîne en reprenant le score du simple homme, jusqu'à ce que la première paire atteigne 84 points.

Le double hommes enchaîne en reprenant le score du double dames, jusqu'à ce que la première paire atteigne 105 points.

La confrontation est remportée par la première équipe atteignant le score de 105.

Un échauffement de 1mn 30 maximum est lancé à chaque début de match.

Une pause d'une minute est prévue à chaque fois que les joueurs/paires atteignent les scores suivants

11, 21, 32, 42, 53, 63, 74, 84, 95, 105.

Corrélation entre les scores du relais lors des confrontations et l'enregistrement des résultats sur Poona.

L'enregistrement des scores des matchs sur Poona tient compte du nombre total de points marqués par les joueurs/paires lors du relais.

Le joueur ayant marqué le plus de point lors de son relais remporte son match. Attention, le joueur remportant le relais ne remporte pas forcément le match.

Exemple :

Equipe A – joueur A contre Equipe B – Joueur B. Les joueurs commencent leur match à 63 à 50 et terminent le relais à 84 à 83. Le joueur A remporte son relais, mais le joueur B remporte le match (21 points marqués par le joueur A contre 33 points marqués par le joueur B)

Cas particulier, si les joueurs mettent le même nombre de points lors du relais, c'est le joueur ayant perdu le relais qui remporte le match.

Matches	codep A	codep B		codep A	codep B		codep A	codep B
	Evolution score des rencontres			Points marqués réellement par les joueurs			Score enregistré Poona	
Match 1	21	16		21	16		21	16
Match 2	38	42		17	26		17	21
Match 3	63	50		25	8		21	8
Match 4	84	83		21	33		21	23
Match 5	105	104		21	21		19	21

Les managers d'équipe signeront deux feuilles : la feuille de rencontre avec les points du relais et la feuille des résultats enregistrés sur Poona.

Format de la compétition

Nombre de comités	Sans cadet	Avec cadet	Format
12 comités	2 journées		Poules + poules
11 comités	2 journées		Poules + poules
10 comités	2 journées		Poules + play-off
9 comités	1 ou 2 journées	2 journées	Poules ou poule unique
8 comités	1 ou 2 journées	2 journées	Poules ou poule unique
7 comités	1 journée	2 journées	Poule unique
6 comités	1 journée	2 journées	Poules ou poule unique
5 comités	1 journée	1 journée	Poule unique

Constitutions des poules

Les poules sont constituées en fonction de la valeur des équipes. La valeur d'une équipe est déterminée de la façon suivante : on additionne le rang régional des deux meilleurs joueurs et deux meilleures joueuses de l'équipe (en simple).

Les équipes sont classées par ordre croissant et réparties dans les poules.

La date de référence du CPPH : Premier classement de l'année « n ».

Répartition des Comités en fonction du nombre de licenciés jeunes au 1^{er} janvier de l'année en cours

Joueurs interdits et tolérés

Comités avec un nombre de licenciés jeunes **supérieur à 300** : **30, 31, 34 et 66**.

Ces **quatre** comités ont des joueurs interdits (cf. art.4.a.).

Tous les autres Comités ont des joueurs tolérés **qui doivent jouer dans la catégorie d'âge supérieure** (cf. art.4.a.).

- **Fusion des comités**

Comités avec un nombre de licenciés jeunes inférieur à **300** : **09, 11, 12, 32/65, 46, 48, 81, 82**.

Ces comités ont la possibilité de fusionner pour une inscription commune de deux Comités.